

Vigilance orange : les zones de stationnement obligatoire pour poids lourds activées

Dans la perspective de l'épisode neigeux de ce mardi 29 janvier 2019 des zones de stationnement obligatoire sont actuellement activées conformément aux arrêtés préfectoraux.

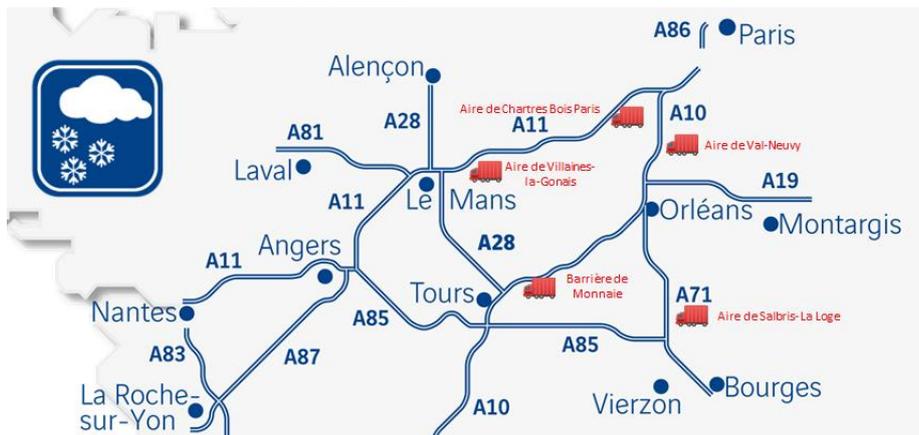
Dans ce cadre, la circulation des poids lourds de plus de 7,5t est interdite dans différentes zones du réseau VINCI Autoroutes.

Dans la partie nord du réseau VINCI Autoroutes

Par décision préfectorale, la circulation des poids lourds est interdite depuis 17h sur l'A11 de Chartres vers Paris, sur l'A10 d'Orléans vers Paris.

Des zones de stationnement obligatoire ont été mises en place :

- Sur l'A10 au niveau du péage de Monnaie et à Neuvy-en-Beauce,
- Sur l'A11 sur l'aire de Villaines-la-Gonais et à Gasville Oiseme,
- Sur l'A71 sur l'aire de Salbris.



Dans la partie centre du réseau VINCI Autoroutes

Par décision préfectorale, les poids lourds ne pourront pas circuler sur l'A89 dans les 2 sens entre Brive et la bifurcation A89/A72 aux portes Lyon à partir de ce soir, mardi 29 janvier à 17h et jusqu'au lendemain, mercredi 30 janvier à 6h du matin.

En direction de Lyon :

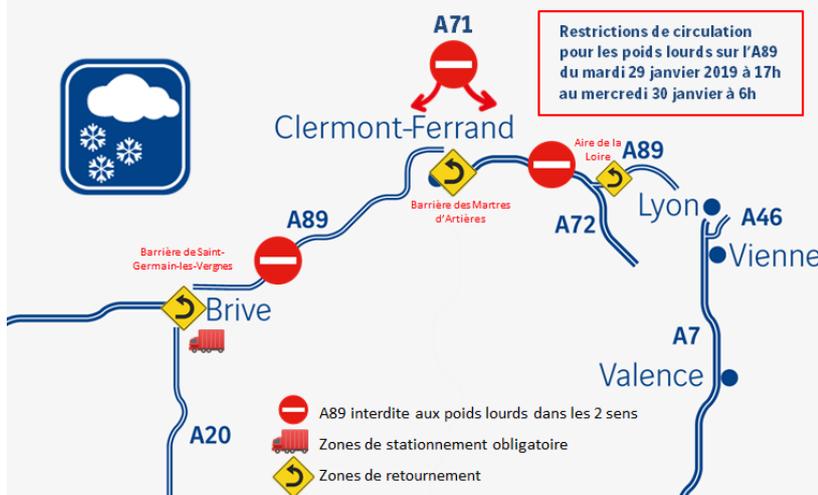
En quittant Brive en direction de Lyon, les poids lourds devront stationnés à la barrière de péage de St-Germain-les-Vergnes. Ils pourront également faire demi-tour à cette même barrière. Après Clermont-Ferrand à la bifurcation A711/A89, les poids lourds devront également, pour éviter le secteur, faire demi-tour à la barrière de péage des Martres d'Artière.

En direction de Brive :

Depuis Lyon *via* l'A89 ou depuis St-Etienne *via* l'A72, les poids lourds accompagnés par les forces de l'ordre devront faire demi-tour sur l'aire de la Loire située au niveau de la bifurcation A89/A72.

L'accès à l'A89 est également interdit aux poids lourds depuis l'A71 à Combronde (au niveau de la bifurcation A89/A71).

L'accès à l'A89 est également interdit aux poids lourds depuis l'A71 à Combronde (au niveau de la bifurcation A89/A71).



Quelques conseils pratiques aux voyageurs

Météo France conseille aux automobilistes de limiter leur déplacement, les conditions de circulation pouvant être très tendues. En cas d'impossibilité, VINCI Autoroutes préconise aux conducteurs d'adapter leur vitesse en fonction de l'évolution des conditions météorologiques.

Le dispositif de viabilité hivernale ne peut être pleinement efficace que si les conducteurs de véhicules légers comme de poids lourds prennent conscience des spécificités de la conduite l'hiver et adoptent trois principes fondamentaux dans leur comportement au volant : l'anticipation, l'équipement adapté du véhicule, la prudence et le respect du code de la route.

Quelques bons réflexes sont autant de facteurs déterminants pour maintenir fluidité et sécurité pour tous :

- Bien préparer son déplacement, en se renseignant sur les conditions de circulation et en équipant son véhicule (en utilisant des pneus hiver ou en prévoyant à bord tous les équipements utiles en cas de difficultés : couverture chaude, nourriture et eau en quantité suffisante, etc.) ;
- Adapter sa conduite à la météo (respect des interdistances, anticipation des freinages, modération de la vitesse, etc.),
- Respecter les consignes de sécurité diffusées (privilégier par exemple de circuler sur une seule voie si la situation météorologique se dégrade).

En particulier, les conducteurs ne doivent pas dépasser les engins de salage ou de déneigement lorsqu'ils sont en action (gyrophare bleu allumé) : un seul véhicule en travers peut bloquer durablement la circulation.

Lors d'épisodes neigeux majeurs, les poids lourds peuvent faire l'objet de mesures provisoires d'interdiction de circuler et de mesures de stationnement obligatoire, en amont ou en aval de la zone concernée, afin de permettre l'intervention des engins de déneigement et le rétablissement des conditions de circulation pour l'ensemble des usagers. Dans ce cas, des zones de stationnement obligatoires sont prédéfinies par les plans intempéries. Ces aires dédiées aux poids lourds sont situées à intervalle régulier sur le réseau VINCI Autoroutes ou à proximité de ce dernier.

Un partenariat étroit et permanent avec les autorités et les acteurs de la sécurité

En tant que délégataire de service public, VINCI Autoroutes est en contact permanent avec les Préfectures, qui coordonnent les Plans Intempéries. Ces plans, qui visent à faciliter la gestion du trafic et les opérations de déneigement en cas d'évènement météorologique, prévoient notamment :

- La coordination entre les différents acteurs (forces de l'ordre, préfectures, autres gestionnaires de voiries) ;
- Les mesures de gestion de trafic (stationnement temporaire obligatoire des poids lourds, fermetures d'échangeurs d'autoroutes, déviations, etc.).

VINCI Autoroutes entretient également des liens étroits avec les départements et les régions. Les partenariats noués avec la Protection civile et la Croix-Rouge permettent par ailleurs d'apporter une assistance en cas de difficultés importantes, de ravitailler les conducteurs et leurs passagers s'il se produit un évènement météorologique majeur, avec une situation de blocage durable de la circulation, ou auprès des poids lourds maintenus à l'arrêt par décision préfectorale.

Chiffres clés :

- **4 443 km** d'autoroute
- **2 000 collaborateurs** de tous les corps de métiers et prêts à intervenir 7 jours/7 et 24h/24
- Près de **5 600 h de formations** dispensées en amont à ces équipes dédiées au dispositif hivernal
- **700 engins** d'intervention (salage et déneigement)
- Près de **4 600 caméras** pour assurer une surveillance du réseau en temps réel
- **270 stations météo**
- Plus de **1 500 panneaux lumineux** disposés aux entrées et sur autoroutes
- Des bornes d'appel d'urgence tous les 2 km maximum

Un dispositif pour informer les clients en temps réel :

- **Radio VINCI Autoroutes (107.7)**
- **Le 3605**, le service client 24h/24 et 7j/7 (service gratuit + prix d'appel)
- **L'Application Ulys** : trafic en temps réel
- **Le site internet** www.vinci-autoroutes.com
- **Les comptes Twitter** : @VINCIAutoroutes ; @A7Trafic ; @MarseilleTrafic ; @A8Trafic ; @A9Trafic ; @A10Trafic ; @BordeauxTrafic ; @A11Trafic ; @A46Trafic ; @A63Trafic ; @A87Trafic ; @TunnelToulon ; @duplexa86 ; @ToulousePeriph.

CONTACTS PRESSE : 01 55 94 76 40 / 01 55 94 70 22

A propos de VINCI Autoroutes

Premier opérateur d'autoroutes en concession en Europe, VINCI Autoroutes accueille chaque jour plus de 2 millions de clients sur le réseau de ses six sociétés concessionnaires : ASF, Cofiroute, Escota, Arcour, Arcos et Duplex A86. Partenaire de l'État et des collectivités territoriales, VINCI Autoroutes dessert en France 10 régions, 45 départements, 14 métropoles, plus d'une centaine de villes de plus de 10 000 habitants et des milliers de communes rurales situées à proximité de son réseau concédé.

Chiffres clés : Réseau de 4 443 km d'autoroutes – 187 aires de services – 266 aires de repos – 320 gares de péage.

Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7), www.vinci-autoroutes.com, facebook.com/VINCIAutoroutes, Twitter @VINCIAutoroutes, www.fondation.vinci-autoroutes.com, ou par téléphone au 3605, 24h/24 et 7j/7 (service gratuit + prix d'appel).